




PROGRAMME DE FORMATION

CACES® n° 1A, 3, 5 R489

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Conduire en sécurité un chariot de manutention à conducteur porté selon la recommandation R489 pour les catégories suivantes

<p>Caces 1a Transpalette autoporté pour préparateur de commandes (en entrepôts et pour le chargement, déchargement des camions)</p>	
<p>Caces 3 Chariots élévateurs en porte à faux de capacité inférieure ou égale à 6000kg(utilisation intérieur et extérieur)</p>	
<p>Caces 5 Chariot à mat rétractable (en entrepôt dans des allées étroites)</p>	

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public

PRÉ-REQUIS

- Visite médicale par l'employeur auprès de la médecine du travail
- Posséder le permis B (souhaitable) si pas de permis une évaluation sera faite pour déterminer la durée de la formation
- Savoir lire et écrire le français

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée est déterminée en fonction du nombre de formations préparées soit de 14 heures à 35 heures
Nombre de stagiaires : un maximum de 7 unités (soit Caces 1a 0.5u Caces 3 1u, caces 5 0.75 u et théorie 1u)

Dates : sur site internet www.forget-tinard.com rubrique evènements

LIEU DE LA FORMATION

ZA ANTOIGNE 72380 SAINTE JAMME SUR SARTHE



CONTENU DE LA FORMATION

- 1) Réglementation
 - Rôles des différentes instances et organismes de prévention
 - Conditions nécessaires pour conduire et utiliser le chariot
 - Responsabilité du conducteur
- 2) Classification
 - Catégories et caractéristiques fonctionnelles des chariots
 - Limite d'utilisation de chaque catégorie de chariots
 - Descriptifs des différents organes
- 3) Sécurité
 - Définition, réglementation d'un accident
 - Facteurs d'accidents (statistiques, chiffres sur les coûts directs et indirects des accidents de travail)
 - Principaux risques rencontrés sur un trajet
 - Présentation des différents acteurs de prévention (entreprise, organismes extérieurs)
 - Dispositifs de sécurité du conducteur
 - Règles de circulation (intérieur et extérieur)
 - Distance de freinage
 - Pictogrammes et panneaux de signalisation
- 4) Adéquation
 - Risques liés à la manutention et à la circulation de produits dangereux
 - Lecture d'une plaque de charge et les risques d'instabilité de la charge
- 5) Pratique en circulation
 - Opération de manutention à effectuer
 - Prise de la charge
 - Vérification de la charge et de l'environnement
 - Circulation en avant et en arrière à vide ou avec prise d'une charge, et en slalomant
 - Prise et dépose d'une charge au sol en sécurité
 - Arrêt en sécurité en plan incliné avec simulation de panne et règles à tenir
 - Exercices de prise de différentes charge avec vérification des adéquations chariots, pile en pile ou en palletier
 - Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai
 - Prise d'une charge volumineuse avec calcul du poids et vérifications de l'adéquation chariot et chargement (slalom en marche arrière et en marche avant avec un guide)

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les formations commencent par une journée théorique soit 7 heures ensuite le formateur travaille les exercices pratiques entre les stagiaires.

Le dernier jour, si le stagiaire réussit on lui remet une attestation de stage en attente de recevoir son CACES qui est délivré par le groupe DEKRA

Le vendredi de chaque formation, un testeur vient animer les examens (DEKRA)

PROFIL DES FORMATEURS

Mr GASNOT Jean Luc formateur CACES® R489

Mr PREVOSTO Pascal CACES® R489

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les stagiaires signent des feuilles émargement par demi-journée, effectuent des examens blancs

Les stagiaires sont testés par un testeur certifié du groupe DEKRA.

Test Théorique (QCM) et un Test Pratique (Exercices de vérifications, de manœuvres, de conduite, et de maintenance)

MOYENS TECHNIQUES

3 chariots de chaque catégorie, Une salle de cours, une aire évolution, Vidéo projecteur, un ouvrage est remis

TARIF

Le tarif est en fonction du nombre de catégories, et de l'expérience CACES®

Exemple CACES® R 489 N° 1a, 3 et 5 : 875.00 € TTC

DELAI D'ACCES

Les inscriptions doivent être réalisées un mois avant le début de la formation.

CONTACT : Laure TINARD lauretinard@forget-tinard.com

Sur le Site de Sainte Jamme sur Sarthe Mme TINARD Laure Tél 02 43 29 44 93

Lundi mardi Mercredi, vendredi 14h18h

Sur le site du Mans Mme TINARD Laure Tél 02 43 81 85 77

Lundi Mardi Mercredi vendredi 09h12h30

Jeudi 09h12h30 et 14h18h

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

« Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation. »

Contact Lara TINARD lemans@forget-tinard.com

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS PREPAREES

Du 01/01 au 08/07/2021 Taux de réussite au premier passage sur 20 personnes est de 95 %

VALIDATION

Partie Théorique 70/100

- 1) Connaissances Générales
- 2) Installation et utilisations des chariots
- 3) La plaque de tare
- 4) Connaissance Manipulation et prévention des risques



Partie Pratique Réussite 70 / 100

	Caces® 1a	Caces® 3	Caces® 5
Vérifications administratives et générales	X	X	X
Maniabilité	X	X	X
Charger la semi	X	X	X
Monter et descendre les palettes		X	X
Empiler et déempiler les GRV		X	X
Un parcours avec signalisation		X	
Démarrage en cote		X	

Si vous êtes reçu à la théorie, vous gardez le bénéfice pendant un an.

Le CACES a une durée de 5 ans. Il doit être renouvelé

EQUIVALENCES ET PASSERELLES

Il n'existe pas de dispositif d'évaluation étranger qui permette de bénéficier d'une équivalence avec un Caces®. Si l'employeur décide de délivrer une autorisation de conduite sur la foi d'une attestation délivrée par un organisme étranger, il doit s'assurer du respect de ses obligations réglementaires en matière de formation (art. R.4323-55 du Code du travail) et d'évaluation des connaissances et du savoir-faire (art. R. 4323-56 du Code du travail et arrêté du 2 décembre 1998)

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

- L'employeur devra délivrer suite à l'obtention du CACES® une autorisation de conduite.
- Le CACES® doit être renouvelé tous les 5 ans
- La personne devra avoir passé une visite médicale auprès de la médecine du travail
- Le CACES® vous permettra de suivre un titre professionnel préparateur de commandes en entreprise
- Le CACES® R489 permet de conduire des chariots automoteurs à porté